

LETTRE D'ENTENTE

ENTRE

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(Employeur)

- et -

L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

(APUO)

Congé pour des raisons médicales

Lorsqu'un membre se voit refuser des prestations d'invalidité à long terme par l'assureur, les parties conviennent, conformément à leur obligation de prendre des mesures d'accommodement, de se rencontrer ponctuellement pour examiner la situation du membre et d'en discuter dûment et de façon suivie.